

# Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune d' ALIX - 69380

Séance du : lundi 6 mars 2017 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : mercredi 1 mars 2017

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13 puis 12 à partir de 22h35

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Pascal LEBRUN, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration : Muriel LIENGME a donné procuration à Mme BECOURT d'HENIN

Membres absents : Miche HABER – Cyril PRADAT à partir de 22h35

## ✓ **Approbation du compte rendu du conseil du 23 janvier 2017**

Approuvé à l'unanimité

## ✓ **Présentation des décisions prises par M. le Maire au titre de ses délégations de missions.**

- Décision n°2017-01 : Signature de la convention de mise à disposition d'une représentation cartographique à moyenne échelle des réseaux publics de distribution d'électricité sur le territoire de la commune avec ERDF. Pour le 1<sup>er</sup> envoi annuel, le service n'est pas facturé. Au-delà d'une fois par an, il est facturé 356,61 € HT + 1 € HT/ 10 km. Carte nécessaire à l'élaboration du PLU.
- Décision n°2017-02 : Signature de la convention de mise à disposition d'une plate-forme d'envol de montgolfières avec la société ALTI RÊVE, située 80 chemin des Calles, 69480 Morancé. Il est accordé à la société Alti-Rêve, d'utiliser le terrain communal cadastré U 955, comme plate-forme d'envol pour ses montgolfières. Convention pouvant être interrompue si, notamment, le bétail vient à être pénalisé.

## ✓ **DETR 2017 Création d'une aire de jeux – Délibération**

- Modalités de financement :

Dépenses :

Montant prévisionnel de travaux : 45 280,00 € HT.

Recettes :

Subvention DETR 2017 : taux de subvention compris entre 25% et 60% de la dépense H.T.

Soutien attendu de la Région d'un montant de 18 112,00 €

Autofinancement de la Commune : solde restant dû

Ce projet sera imputé sur la section d'investissement du Budget Primitif 2017.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter l'opération « Création d'une Aire de Jeux », d'arrêter ses modalités de financement, et de solliciter une subvention de la Préfecture au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2017

Vote : adopté à l'unanimité

## ✓ **Compte Administratif 2016 – Délibération**

Présentation par Norddine Guedami du Compte Administratif 2016.

FONCTIONNEMENT	
RECETTES	530 742,85 €
DEPENSES	435 819,34 €
Soit un résultat excédentaire de :	<b>94 923,51 €</b>
Report exercice N-1	159 008,07 €
RESULTAT EXCEDENTAIRE	253 931,58 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	
RECETTES	41 065,82 €
DEPENSES	59 764,61 €
Soit un résultat déficitaire de	- 18 698,79 €
Report exercice N-1	28 084,23 €
<b>RESULTAT EXCEDENTAIRE</b>	<b>9 385,44 €</b>

Le maire se retire de l'assemblée et Thierry Rignol soumet le compte administratif au vote.

Vote : adopté à l'unanimité des présents (12).

✓ **Compte de Gestion 2016 - Délibération**

Présentation par Norddine Guedami du Compte de Gestion 2016 dressé par le receveur, Mme Decoopman.

Vote : adopté à l'unanimité

✓ **Subvention Agence de l'eau RMC – Zéro Pesticide - Délibération**

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de son 10<sup>ème</sup> programme, l'Agence de l'Eau RMC apporte son appui financier aux collectivités souhaitant s'engager dans une démarche d'ensemble "zéro pesticide", au titre de la lutte contre la pollution diffuse.

Les types d'interventions soutenus sont : la sensibilisation, les études, le diagnostic, le plan de gestion alternatif à l'usage des pesticides (plan de désherbage) et la communication.

De plus, sous condition d'avoir réalisé un plan de désherbage et de communiquer auprès des habitants, les investissements en techniques et matériels alternatifs à l'usage des pesticides sont également aidés.

Les taux de subvention peuvent aller jusqu'à 80 %.

Le plan de désherbage de la commune étant établi, la commune envisage de réaliser les dépenses nécessaires à sa mise en œuvre (acquisition de matériel, communication, sensibilisation...).

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil d'engager ces dépenses et propose de solliciter l'Agence de l'Eau RMC pour leur financement.

Vote : 12 pour et 1 abstention

**Départ de Cyril PRADAT à 22h35**

✓ **Avancement PLU**

On en est à l'étape ultime : rédaction du projet.

Présentation technique du document prévue en commission le lundi 13/03 à 20h15.

Prochain conseil : bilan des présentations à la population + débat sur le règlement.

Le conseil municipal spécial PLU se tiendra le 20 mars 2017 à 20h30. Ce sera l'occasion d'aborder les questions à débattre.

Après viendra l'étape de l'enquête publique puis rapport du commissaire enquêteur.

Ensuite le PLU devra prendre compte des remarques du commissaire enquêteur et des Personnes Publiques associées.

Enfin, une délibération du conseil municipal approuvera le PLU.

L'option de se conformer aux nouvelles normes a été prise. Cependant, cela a retardé les délais.

Le préfet a confirmé que le POS est caduc au 27 mars 2017. A partir de cette date, les instructions des demandes seront faites conformément au règlement national d'urbanisme dans l'attente de l'adoption du PLU.

Afin que le Plu soit rédigé sous une forme compatible avec les PLUI, une délibération est prise pour pouvoir appliquer les articles R 151-1 à R 151-55 du code de l'urbanisme dans le cadre de l'élaboration du PLU en cours:

Vote : adopté à l'unanimité des présents (12)

✓ **Permanences Elections**

Pour les scrutins des élections présidentielles du 23/04/17 et 7/05/17 : horaires 8h00 – 19h00

✓ **Questions diverses**

- Investissement Sono portative. Lors des manifestations en extérieur il n'y a pas d'appareil de sonorisation. L'investissement sera également utilisé pour l'Eglise. La gestion de ce matériel serait transmise au Comité des Fêtes.  
Des devis sont présentés. Le devis à 961 € TTC est adopté à l'unanimité des présents.
- Projet d'achat d'un nouveau véhicule né de la nécessité d'adapter le véhicule actuel de type Kangoo, suite à l'étude faite par l'inspection Santé Sécurité au Travail (Coût : 3 000 euros, sans possibilité de transporter de gros matériels).  
Le choix se porte sur l'achat d'un utilitaire Peugeot Boxer (45.000 km de 2011), équipé d'un plateau avec possibilité de transporter de gros matériels, pour 15.000 €TTC.

Vote : 1 abstention et 11 pour

- Gouttière de l'Eglise : photos présentées pour montrer les dégâts actuels
- Sécheresse 2015 : la commune n'a pas été reconnue en tant que catastrophes naturelles.
- Jardins familiaux : dédite d'une personne pour cause de déménagement. Un terrain est donc disponible. On suspend donc la décision d'en faire d'autres.
- Les bénévoles du fleurissement ont repris leur activité. Avis aux intéressés
- Label UNICEF pour l'enfance en cours.
- TAP : le PEDT est renouvelé à l'identique. Il sera présenté au conseil d'école.
- Association gérontologique : subvention pour douche à l'italienne. 2 personnes vont en bénéficier sur la commune d'ALIX. Atelier AGI ROUTE : sensibilisation des personnes de plus de 60 ans sur le code de la route.
- Changement de bail : ASTALIX change de propriétaire le lundi 27 Mars 2017.
- Cimetière : présentation de 2 devis pour les reprises de concessions. 1 société a été retenue. Accord est donné pour commencer.
- Préparation pour le zéro phyto sur les trottoirs.
- Signalétique : Sur le chemin des Dames et de la Roue, des panneaux ont été installés pour la circulation interdite et les dépôts de déchets sauvages. Sur la route de la Rochelle : dos d'âne, limitation à 30 km/h.  
  
Pose d'un coussin berlinois : 2 abstentions (dont Pascal Lebrun en tant que riverain) et 10 pour, car cela émane d'une demande des riverains.

- Panneau d'affichage double face, en place de l'ancienne cabine téléphonique : vote à l'unanimité des présents : 12.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00h30

Prochaine réunion du conseil municipal (« arrêté de projet de PLU ») : le lundi 20 Mars 2017 à 20h30

Suivent les signatures

Les adjoints et conseillers municipaux

Le Maire.



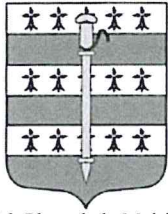
Martinez

# MAIRIE d'ALIX

69380

Téléphone: 04 78 43 91 68

Télécopie : 04 78 47 96 02



16, Place de la Mairie  
E-mail : mairie@alix-village.fr

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017.08



Séance du , lundi 6 mars 2017 à 20 h 30

Date de convocation du conseil , mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017

Nombre de membres du conseil en exercice , 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération , 12

Président de séance , M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue , Marie PAILLONCY

Membres présents , Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration : Muriel LIENGME a donné procuration à Mme BECOURT-d'HENIN

Membres absents : Michel HABER, Cyril PRADAT

**OBJET :** Application des articles R 151-1 à R 151-55 du code de l'urbanisme dans le cadre de l'élaboration du PLU en cours

**Vu** l'article 12 du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015,

**Vu** la délibération du conseil Municipal en date du 10 octobre 2008 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols.

### **Monsieur le Maire**

- rappelle que l'élaboration du PLU est en cours suite à la prescription de la révision du POS.
- expose que l'article 12 du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 précise, dans le cas d'une révision prescrite avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, que le conseil municipal peut, par délibération expresse, décider que sera applicable au document l'ensemble des articles R 151-1 à R 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- expose que ce choix permettra, dans le nouveau PLU, de simplifier, clarifier et faciliter l'écriture du règlement, préserver le cadre de vie et offrir plus de souplesse pour une meilleure adaptation des règles au territoire, encourager l'émergence de projets, intensifier les espaces urbanisés et accompagner le développement de la construction de logements, favoriser une mixité fonctionnelle et sociale.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**, que sera applicable eu PLU en cours d'élaboration l'ensemble des articles R 151-1 à R 151-55 du code de l'urbanisme dans leur rédaction en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

à l'unanimité des membres présents soit

à 12 voix pour  
à 0 voix contre  
à 0 abstention

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à ALIX, le 06/03/2017

Le maire,  
Pascal LEBRUN.

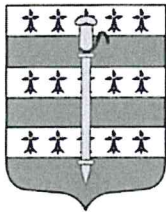


# MAIRIE d'ALIX

69380

Téléphone: 04 78 43 91 68

Télécopie : 04 78 47 96 02



16, Place de la Mairie  
E-mail : mairie@alix-village.fr

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017.07



Séance du : lundi 6 mars 2017 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration : Muriel LIENGME a donné procuration à Mme BECOURT-d'HENIN

Membres absents : Michel HABER

**OBJET : Démarche « Zéro Pesticide » - Demande de subvention.**

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre de son 10<sup>ème</sup> programme, l'Agence de l'Eau RMC apporte son appui financier aux collectivités souhaitant s'engager dans une démarche d'ensemble "zéro pesticide", au titre de la lutte contre la pollution diffuse.

Les types d'interventions soutenus sont : la sensibilisation, les études, le diagnostic, le plan de gestion alternatif à l'usage des pesticides (plan de désherbage) et la communication.

De plus, sous condition d'avoir réalisé un plan de désherbage et de communiquer auprès des habitants, les investissements en techniques et matériels alternatifs à l'usage des pesticides sont également aidés.

Les taux de subvention peuvent aller jusqu'à 80 %.

Le plan de désherbage de la commune étant établi, la commune envisage de réaliser les dépenses nécessaires à sa mise en œuvre (acquisition de matériel, communication, sensibilisation...).

Monsieur le Maire propose donc de solliciter l'Agence de l'Eau RMC pour le financement de ces dépenses.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau RMC l'octroi d'une subvention pour le financement de ces dépenses ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

à la majorité des membres présents soit

à 12 voix pour

à 0 voix contre

à 1 abstention

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à ALIX, le 06/03/2017

Le maire,

Pascal LEBRUN.

Acte rendu exécutoire reçu en  
Sous Préfecture le

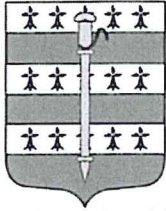


# MAIRIE d'ALIX

69380

Téléphone: 04 78 43 91 68

Télécopie : 04 78 47 96 02



16, Place de la Mairie  
E-mail : mairie@alix-village.fr

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017.06



Séance du , lundi 6 mars 2017 à 20 h 30

Date de convocation du conseil , mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017

Nombre de membres du conseil en exercice , 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, , Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration : Muriel LIENGME a donné procuration à Mme BECOURT-d'HENIN

Membres absents : Michel HABER

**OBJET : Projet d'investissement lié à la subvention DETR 2017**

### Création d'une Aire de Jeux

#### Modalités de financement :

##### DEPENSES :

Montant prévisionnel de travaux : 45 280,00 € HT.

##### RECETTES :

Subvention DETR 2017 : taux de subvention compris entre 25% et 60% de la dépense H.T.

Soutien attendu de la Région d'un montant de 18 112,00 € HT.

Autofinancement de la Commune : solde restant dû

Ce projet sera imputé sur la section d'investissement du Budget Primitif 2017.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**ADOpte**, l'opération « Création d'une Aire de Jeux » et arrête ses modalités de financement :

**DECIDE**, de solliciter une subvention de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017

à l'unanimité des membres présents soit

à 13 voix pour

à 0 voix contre

à 0 abstention

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à ALIX, le 06/03/2017

Le maire,

Pascal LEBRUN.

Acte rendu exécutoire reçu en  
Sous Préfecture le

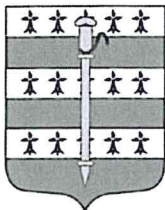


# MAIRIE d'ALIX

69380

Téléphone: 04 78 43 91 68

Télécopie : 04 78 47 96 02



16, Place de la Mairie  
E-mail : mairie@alix-village.fr

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017.05



Séance du . lundi 6 mars 2017 à 20 h 30

Date de convocation du conseil . mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017

Nombre de membres du conseil en exercice . 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération . 13

Président de séance . M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue . Marie PAILLONCY

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration : Muriel LIENGME a donné procuration à Mme BECOURT-d'HENIN

Membres absents : Michel HABER

OBJET : Compte de gestion 2016

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice 2016 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à ALIX, le 6/03/2017

Le maire,  
Pascal LEBRUN.



Acte rendu exécutoire reçu en  
Sous Préfecture le

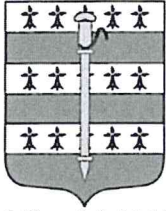


# MAIRIE d'ALIX

69380

Téléphone: 04 78 43 91 68

Télécopie : 04 78 47 96 02



16, Place de la Mairie  
E-mail : mairie@alix-village.fr

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2017.04

Séance du , lundi 6 mars 2017 à 20 h 30

Date de convocation du conseil , mercredi 1<sup>er</sup> mars 2017

Nombre de membres du conseil en exercice , 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération , 13

Président de séance , M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue , Marie PAILLONCY

Membres présents , Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis, D'HENIN Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Michel HABER, Pascal LEBRUN, , Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Sandrine MOIROUX, Laurent MONNET, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration : Muriel LIENGME a donné procuration à Mme BECOURT-d'HENIN

Membres absents : Michel HABER

OBJET : **Compte administratif 2016**

- Après avoir présenté le compte administratif 2016, M. le Maire quitte la séance, conformément à l'article L.2121-24 du CGCT.
- Le conseil municipal, à l'unanimité des présents
- **APPROUVE** le résultat tel qu'il est indiqué ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	
RECETTES	530 742,85 €
DEPENSES	435 819,34 €
Soit un résultat excédentaire de :	<b>94 923,51 €</b>
Report exercice N-1	159 008,07 €
RESULTAT EXCEDENTAIRE	253 931,58 €
INVESTISSEMENT	
RECETTES	59 764,61 €
DEPENSES	41 065,82 €
Soit un résultat déficitaire de	- 18 698,79 €
Report exercice N-1	28 084,23 €
RESULTAT EXCEDENTAIRE	<b>9 385,44 €</b>

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait à ALIX, le 6/03/2017

Le maire,  
Pascal LEBRUN.



Acte rendu exécutoire reçu en  
Sous Préfecture le